Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-212901953-20251218-D_744_171225-DE

Commune de Plouguerneau
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 décembre 2025
--oOo--

Nombre de conseillers :

En exercice	29
Présents	22
Votants	28

Date d'envoi de la convocation : jeudi 11 décembre 2025

Le Conseil Municipal de PLOUGUERNEAU s'est réuni le 17 décembre 2025 à 19h00 à l'Espace Culturel ARMORICA en séance publique sous la présidence de Monsieur Yannig ROBIN, Maire.

SECRETAIRE DE SEANCE : Christian LE GOASDUFF élu à l'unanimité.

ETAIENT PRESENTS : Yannig ROBIN - Marie BOUSSEAU - Andrew LINCOLN - Léonie MOISAN - Marcel LE DALL - Naïg ETIENNE - François MERIEN - Catherine LE ROUX - Arnaud HENRY – Michel TREBAOL - Alain ROMEY - Hervé PERRAIN - Arnaud VELLY – Amélie CORNEC - Christian LE GOASDUFF - Yannik BIGOUIN - Hélène SALAUN – Maximilien BRETON - Marine JACQ - Lédie LE HIR - Eric LE BRIS – Sylvie ARZUR

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Bruno BOZEC	procuration à Catherine LE ROUX
Anne-Marie LE BIHAN	procuration à Christian LE GOASDUFF
Cécile DECLERCQ	procuration à Léonie MOISAN
Isabelle PASQUET	procuration à François MERIEN
Bruno COATEVAL	procuration à Eric LE BRIS
Yann DROUMAGUET	procuration à Lédie LE HIR

ABSENTE :
Nadine ABJEAN

Nomenclature ACTES 7.4.4	CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UNE AIDE A L'INSTALLATION D'UN MEDECIN GENERALISTE

Un des deux cabinets médicaux du pôle santé de Lilia à Plouguerneau était inoccupé depuis octobre 2024.

Un nouveau médecin a sollicité la collectivité en septembre 2025 et a visité le pôle début octobre. Après réflexion, il a confirmé le 24 novembre son intention d'occuper le cabinet libre.

Afin de conforter son installation dans la durée, la collectivité, en lien avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), a proposé de conclure une convention relative à cette installation.

Le document comporte les engagements suivants :

Côté médecin :

- Exercer sur la commune de Plouguerneau pour une durée au moins égale à 3 ans à compter de son installation effective,
- Participer à la dynamique de coopération médicale sur la commune et assurer une continuité de service avec l'autre médecin du pôle santé de Lilia,
- Favoriser l'accueil de stagiaires en médecine générale,
- Assurer des consultations en présentiel ou des visites à domicile selon une pratique habituelle d'au moins 3.5 jours par semaine.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-212901953-20251218-D_744_171225-DE

Côté collectivité :

- Octroi d'une prime d'installation de 5 800€, versée en 1 seule fois après la signature du bail et l'installation effective dans les locaux.

Après avis de la Commission Economie-tourisme du 8 décembre 2025, le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- autorise Monsieur le Maire à signer le projet de convention relative à l'installation d'un nouveau médecin dans le pôle santé de Lilia ;
- autorise à verser la prime d'installation à ce médecin conformément à la convention.

Annexe : projet de convention

Avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité (28 voix).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme en Mairie le 18 décembre 2025

Pour Le Maire et par suppléance
Catherine LE ROUX
7e adjointe

Le secrétaire de séance,
Christian LE GOASDUFF